

MD

CHPL3DS Diplôme d'études spécialisées en chirurgie plastique



Gestion du programme

CHIR Département de chirurgie

Responsable académique : Romain Vanwijck

Contact : Secrétariat de chirurgie plastique

Tél. 02 764 14 03

Commission d'enseignement

Président : R. Vanwijck

Membres : BAYET Bénédicte, BOON Laurence, LENGELE Benoît, MEUNIER Daniel. Un représentant des MACCS

Conditions d'admission

Cf. programme du diplôme d'études spécialisées en chirurgie générale : CHG 3DS.

Demande d'admission

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique.

Structure générale du programme

Six années de stages à temps plein effectuées dans des services et sous la direction de maîtres de stage agréés par la Commission.

Première partie

Deux années de formation comprenant : Cf. la première partie du programme de chirurgie générale : CHG 3DS

Deuxième partie

Quatre années comprenant :

- Un enseignement théorique : 180 heures
- Des séminaires : 45 heures
- Une année sera effectuée à l'étranger dans un service agréé par la Faculté et par le Ministère de la santé publique.

Contenu du programme

Première partie

Cf. programme de la première partie du diplôme d'études spécialisées en chirurgie générale : CHG 3DS.

En outre, s'ajoute le cours

CHG2200 Chirurgie plastique[15h]

Bénédicte BAYET, Benoît Lengelé,
Romain Vanwijck

Deuxième partie

CHPL3100 Questions approfondies de chirurgie plastique[60h]

Bénédicte BAYET, Benoît Lengelé,
Romain Vanwijck

CHPL3110 Séminaire de chirurgie plastique[15h]

Bénédicte BAYET, Romain Vanwijck

et

- Participation aux deux réunions annuelles de la Société belge de chirurgie plastique et présentation d'au moins une communication scientifique
- Participation à une réunion scientifique d'une société savante étrangère.
- Publication dans une revue étrangère d'un article original.

Évaluation

Première partie

Cf. programme de la première épreuve du diplôme d'études spécialisées en chirurgie générale CHG 3DS.

Deuxième partie

Un contrôle des connaissances est organisé après chaque année par le Collegium Chirurgicum Plasticum.

En fin de formation, le candidat est soumis à une épreuve orale et écrite par le Collegium Chirurgicum Plasticum.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement de chirurgie plastique, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en chirurgie plastique*.
Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.